



- *Quelques nouvelles du front depuis le mois de Mars.*
- *Plaintes contre VIVIEN, le CCMM et L'UNADFI.*
- *Journée du 20 Mai 2004 à Paris.*
- *Du nouveau dans le procès OTS.*
- *Assemblée générale du 3 Avril 2004.*

Chers amis(ies),

Quelques nouvelles du front avant les vacances d'été. Tout d'abord, comme vous pourrez le constater dans le compte rendu d'Assemblée générale qui suit, notre président fondateur, **Joël LABRUYERE a décidé de laisser à d'autres le soin de continuer « le combat » ; il a souhaité ne plus assurer dorénavant la présidence et la responsabilité de l'Omnium des libertés.**

Dix années de lutte ça use et je le comprends fort bien ! Ne vous inquiétez – pas, je reste en contact personnel avec Joël, même s'il s'occupe à présent d'un autre projet. L'assemblée générale m'a élu à la présidence de l'Omnium à sa place, ce que Joël souhaitait puisque j'assume avec lui depuis quelques années la responsabilité de la plate-forme juridique de l'association à Rennes. J'ai accepté ce mandat pour les trois années à venir

**J'ai profité de ma récente présidence pour porter plainte contre Alain VIVIEN**, ex-député responsable de la MILS, contre sa femme et Daniel GROSCOLAS, président du CCMM devant le procureur de la république de Paris, pour prise illégale d'intérêts et recel de prise illégale d'intérêts. La plainte est portée devant la justice par Maître Rolland LIENHARDT pour l'Omnium. Pour résumer l'affaire, disons que le couple VIVIEN, lui, responsable de la MILS auprès de JOSPIN et pourvoyeur de fonds du CCMM et de l'ADFI (les subventions des antisectes pour l'année 2000 atteignaient tout de même le chiffre de 20.000.000 de francs !) et elle, administrateur grassement salariée et très dépensière du CCMM, ont joué un jeu que la loi qualifie de « prise illégale d'intérêts » ; il en va de même pour Monsieur GROSCOLAS, président du CCMM, qui a couvert les faits, bien qu'informé de ce qui se passait.

**Nos sources ? hé bien tout simplement les documents administratifs fournis par diverses administrations comme la loi les y oblige** ; ces documents font apparaître sans ambiguïté, des anomalies graves dans les finances du CCMM, dans l'utilisation des subventions de l'état et même des « disparitions de subventions ». Nous verrons bien si la justice accepte ma plainte ou bien couvre une fois de plus un politique pris la main dans le sac même quand il s'agit de Monsieur VIVIEN, le père de la lutte anti-sectes, représentant de la ligue des droits de l'homme, député socialiste qui donne des leçons de morale et de probité à tout le monde depuis des années.

**Autre Marxiste bien typée, Madame PICARD (promotrice de la fameuse loi About- Picard) a été nommé à la tête de L'UNADFI.** Comme ça, au moins, les choses sont plus claires et on sait maintenant qui est vraiment à l'origine de la lutte anti-secte en France principalement du moins : ce sont les marxistes de tous bords, trotskistes même en ce qui concerne Madame Picard. J'en veux pour preuve supplémentaire l'ignoble dégueulis du Spécial « **Charlie hebdo saute sur les Sectes** » qui nous donne un aperçu à vomir de ce que donne des journalistes gauchistes qui ont eu leur heure de gloire mais qui forcent un peu trop sur la bouteille et le joint depuis quelques années. Elle est bien loin la gauche française humaniste, laïque, tolérante des diversités et des minorités culturelles. Les temps sont à la Sectophobie et à la haine aveugle du primate « bête et méchant ».

**Dans l'affaire de l'Ordre du Temple solaire les experts ABGRALL et CHAUMEIL ont été mis en examen pour violation du secret de l'instruction mais ils sont également soupçonnés d'avoir touché des émoluments juteux pour des expertises louches.** Du coup les grands pourfendeurs de sectes, chantres de la thèse ignoble du suicide collectif de l'OTS là où il n'y a eu qu'un sordide crime politico- mafieux, ne sont plus crédibles. Ils se contredisent et se discréditent tous seuls. Le procès est reporté à un an ; espérons que ce laps de temps suffira aux avocats des familles des victimes pour faire refaire les « expertises » et l'enquête aberrante basée sur le principe du suicide collectif qui arrange tellement les Antisectes et leurs commanditaires. Il n'est pas difficile de

comprendre à qui profite le crime, comme dans les affaires des vedettes de Taiwan, où les suicides pleuvent comme des mouches pour cacher l'identité des commanditaires. Jo Di Mambro, dont on ne sait toujours pas s'il est vraiment mort dans l'extermination déguisée en suicide de 94 en Suisse, était un mafieux qui s'est servi de la couverture de L'OTS et de Jouret pour cacher de gros transferts de fonds et des trafics juteux au profit de « X ». Comment expliquer en effet les sommes faramineuses dont il disposait sur des comptes internationaux (la police australienne l'a retenu 3 mois pour obtenir des explications sur une somme de 93.000.000 de Dollars !). Comment expliquer qu'il n'y ait pas eu d'enquête financière sérieuse ? De tout évidence l'affaire de l'OTS est un règlement de compte mafieux déguisé en suicide collectif, un ignoble massacre d'innocents et d'enfants par des professionnels du crime affolés par l'éventualité de révélations publiques de certains membres de l'OTS.

***En ce qui concerne L'UNADFI, l'heure est maintenant venue pour sa nouvelle présidente et pour cette association dont les agissements sont totalement en contradiction avec ses buts, de rendre enfin des comptes à la justice française et également à la cour européenne de justice. C'est ce que nous nous employons à faire avec nos avocats par une plainte collective des victimes (nous sommes une dizaine pour l'instant) à laquelle nous vous invitons à venir nous rejoindre massivement si vous avez fait l'objet de la part de l' UNADFI d'une discrimination ou d'une atteinte aux libertés quelle qu'elle soit*** et vous êtes très nombreux dans ce cas. N'ayez plus peur et acceptez de vous battre avec courage pour en finir avec cette engeance même si ça ne cadre pas avec l'idée que vous faisiez de la spiritualité et de la non-violence. N'hésitez – pas à me contacter, plus nous serons nombreux dans cette plainte plus nous aurons de chances d'aboutir ***dans la démonstration que l' UNADFI n'est pas une association d'utilité publique mais bien un danger pour les libertés publiques.***

***J'en profite pour demander instamment à ceux d'entre-vous qui le peuvent de nous aider non seulement par leurs cotisations mais aussi par des dons si modestes soient-ils*** car je ne vous cache pas que les ressources de l'Omnium n'ont rien à voir avec celles de nos adversaires et que nous n'avons pas assez de moyens malgré la générosité de certains d'entre-vous. Merci d'y penser et de prendre conscience de l'enjeu où moment où la FECRIS (CCMM+UNADFI) demande un agrément à la commission de Strasbourg pour étendre son action à toute l'Europe et cherche à être reconnue comme ONG. Je m'y opposerais de toutes mes forces et par tous les moyens pendant l'été (la décision est imminente et nous avons obtenu un complément d'enquête) ***mais j'ai besoin d'un peu de soutien moral et financier de votre part pour agir.***

***Pour finir sur une note plus gaie signalons la journée du 20 mai à Paris***, manifestation organisée par un collectif d'association pour la liberté de conscience et pour la liberté de choix thérapeutique. Nous n'étions pas très nombreux (quelques centaines) mais nous avons vécu un moment de réelle communion fraternelle et j'ai cru bon de remercier l'UNADFI dans cette circonstance puisque c'est essentiellement grâce à son action répressive et liberticide que nous devons le plaisir de nous connaître tous et de nous apprécier ce qui n'existait pas auparavant (c'est un paradoxe très spirituel). Le moins que l'on puisse dire est que la préfecture avait bien fait les choses et que nous étions bien « encadrés » ; tout c'est bien passé, la police nous a ouvert la route et la manifestation a trouvée son apogée devant la tour Eiffel et quelques centaines de Parisiens au soleil un peu étonnés par les propos des intervenants.

Voilà pour l'essentiel! Vous trouverez à suivre un compte-rendu très court de l'assemblée générale rédigé par Antoinette, la secrétaire de l'association. Pour ma part je vous salue bien fraternellement et je vous dis à très bientôt, après les vacances, pour la suite de nos aventures.

Jacques DUBREUIL

---

**Echo de l'assemblée générale de l'Omnium des Libertés du 3 avril 2004 au Domaine de Fot bras, 22140 Saint Laurent, Bégard.**

Merci à Patrice notre hôte et à Fot Bras, un lieu porteur d'énergies diverses et un accueil très fraternel qui caractérise ce rendez-vous de l'Omnium 2004.

Comme préambule, Jacques nous fait part de la lettre de Joël Labruyère annonçant sa décision de se retirer de l'Omnium pour se consacrer à un autre projet ; il restera bien sûr en contact avec Jacques qu'il a pressenti pour lui succéder. Jacques rappelle que l'Omnium a été fondé par Joël en 1996 à l'initiative de Louis Pauwels, malheureusement décédé prématurément. L'association a connue des débuts difficiles car les mouvements discriminés ne voulaient pas se rassembler de peur de se faire connaître comme sectes par leur adhésion à l'Omnium. Aujourd'hui les choses sont différentes, les victimes et les mouvements ont moins honte de se reconnaître et de reconnaître les autres ; ils ont pris conscience d'une certaine unité malgré leurs diversités et parfois leurs divergences. Jacques annonce que le CA est démissionnaire du fait de la vacance de la présidence.

### **Rapport d'activité :**

Ce rapport couvre les années 2002/2003 c'est-à-dire les activités de l'Omnium depuis que le siège est à Rennes. Le démarrage a été très fort avec l'affaire des époux Durant :

**Incarcération des époux Durant** accusés de mauvais traitement à enfant qui aurait entraîné la mort de leur quatrième enfant (en fait l'enfant était atteint d'une malformation congénitale qui a entraîné sa mort) ; l'accusation était portée par la « sœur » de madame Durand, Médecin en désaccord avec sa sœur et son beau-frère, kinésithérapeutes. Les époux Durand ont été maintenus en détention provisoire à la prison de Brest pendant neuf mois jusqu'à leur entrevue avec le juge d'instruction qui les a libéré sur le champ au vu du dossier fourni par les avocats (Maître Omez de Quimper et Maître Fillion de Rennes) que Jacques connaissais personnellement et qui ont accepté de se charger de l'affaire. La collaboration étroite de membres de la famille de monsieur Durand et de l'Omnium a permis d'établir l'innocence des époux Durant et de réunir les fonds nécessaires à leur défense. Il s'agit bien sûr d'une détention préventive très abusive mais en France c'est un sport national !

**L'affaire Perrache :** Marylise Perrache, violon solo de l'orchestre de Bretagne, fondatrice de l'association Kerjane, aide les enfants malades et les personnes âgées en donnant des concerts avec un groupe d'amis musiciens bénévoles dans des hôpitaux et des établissements pour les personnes âgées. L'ADFI de Rennes a bloqué tout le travail de l'association et lui a fait perdre ses subventions en prétextant des liens entre Kerjane et le mouvement IVI à laquelle Marylise Perrache a effectivement appartenu sans qu'il y ait jamais eu aucun lien avec Kerjane. Un procès est en cours sur Rennes (avocat : Maître Bernard) et Marylise a reçu le soutien officiel de madame Chirac (hé oui) avec laquelle Kerjane a collaboré dans le cadre de l'association des pièces jaunes il y a quelques années.

**Affaires de divorce et de gardes d'enfants :** nous avons eu plusieurs dossiers de divorce obtenu au détriment de l'une des parties pour son appartenance à un nouveau mouvement religieux. Plus grave ! De nombreux dossiers de jugements prononçant une perte de parenté ou de garde d'enfant pour motif d'appartenance à une « secte ». Vive la France !

**Des demandes de mise sous tutelle** de personnes retraités par leurs enfants sous prétexte que ces personnes auraient dilapidés leur argent et donc la succession en participant à des stages ou des séminaires de leur choix pour des sommes relativement modestes. C'est ce que l'ADFI appelle la captation d'héritage par les sectes !

**Magasins Bio à Tourcoing :** nous avons été informé de la disparition de quatre magasins bio et diététique sur Tourcoing tous accusés d'exercice illégal de la Médecine ou de la pharmacie à l'initiative de l'ADFI locale qui semble très active et à laquelle nous allons nous intéresser particulièrement.

**Guérisseurs accusés d'attouchements sexuels :** nous avons eu des informations et des demandes d'aide émanant de deux guérisseurs condamnés respectivement à 3 ans et 6 ans de prison fermes pour des attouchements sexuels fictifs établis sur simples déclarations mensongères dans les deux cas sans aucune enquête sérieuse. Il semblerait donc que l'ADFI se serve à présent de faux témoins en toute impunité sachant que la réceptivité à ces dénonciations calomnieuses des juges est directement proportionnelle à l'appartenance à un groupe « sectaire » ou à une médecine parallèle. Nous ne pouvons en la matière que mettre en garde

ceux d'entre-vous qui soignent avec leurs mains contre des « clientes » de ce genre en n'acceptant personne sans recommandation préalable. La France est un pays où la présomption d'innocence ne joue que pour les politiques comme on a pu le voir dans de récentes affaires d'incarcération abusives d'innocents pour des faits de pédophilie non avérés.

**Nombreuses actions de soutien à des médecins** accusés de pratiques non reconnues ou d'appartenance sectaire (ils sont environ 5000 en France à être fichés dans ce sens) : citons le docteur Alain DUMAS de Saint-Brieuc (Ordre des médecins national), les docteurs Rocher et Colin de Rennes (Ordre des médecins national) ; ils ont fait l'objet de non-lieu ou d'amnistie des peines de suspension d'exercice de la médecine. La lutte anti-sectes est très orientée à l'heure actuelle en France contre les médecines douces et les médecins qui ont une autre vision de la médecine et de la santé. Dans ce domaine l'utilisation de l'accusation sectaire pour briser la carrière des médecins réfractaires aux intérêts des lobbies pharmaceutiques et agroalimentaires est plus que nette et sera une de nos orientations de défense les plus importantes dans les années qui viennent (l'enjeu est d'une extrême gravité).

**Nombreux procès en cours** directement à l'initiative de l'Omnium (affaire de la maison de Suède + ADFI Rennes) ou à l'initiative d'autres associations ou de personnes discriminées que nous conseillons et que nous aidons dans la mesure de nos moyens.

**Plusieurs enquêtes en cours qui feront l'objet de poursuites judiciaires** dès que les dossiers seront bien « mûrs » (dans le genre de celui de VIVIEN) et notamment l'usage totalement illégal en regard de la loi informatique et libertés par l'UNADFI de fichiers informatiques en complicité avec plusieurs organismes que nous ne citerons pas pour ne pas éveiller leurs soupçons mais sur lesquels nous enquêtons.

### **Rapport Financier.**

Nous tenons à la disposition de ceux qui n'étaient pas présents une photocopie du rapport financier que nous avons remis à l'Assemblée générale et qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Election des membres du conseil d'administration / bureau.**

Pour limiter les risques de « tracasseries personnelles » le conseil d'administration et donc les membres officiellement désignés a été réduit au seul bureau de l'association. Ont été élu à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Président : Jacques DUBREUIL.
- Trésorier : François DOURLENS.
- Secrétaire : Antoinette COSTA.

### **Orientations principales pour 2004 - 2005.**

**A) Poursuivre et amplifier l'action de lutte contre les associations anti-sectes** en dénonçant leurs abus et en les poursuivant en justice dans toutes les occasions possibles, obtenir des pouvoirs publics français et des instances européennes la reconnaissance des droits des minorités spirituelles et l'interruption de la chasse aux sorcières, alerter l'opinion publique de la gravité de la montée de la haine antisecte autant que de la haine antisémite .

**B) Poursuivre et amplifier l'action de défense des libertés de choix thérapeutiques** non seulement en défendant les médecins et les patients « non- conformes » mais en lançant avec les associations régionales et nationales des campagnes d'information sur les risques cachés en matière de médicaments et de vaccination, d'empoisonnements alimentaires (fongicides, pesticides, antibiotiques, hormones) et les risques dégénératifs graves qui nous attendent massivement si nous ne changeons pas rapidement de système agricole. Aider les scientifiques, les médecins et les chercheurs lucides et libres à transmettre les informations dont ils disposent et qui généralement sont bloqués par les lobbies.